

Les Journées de la SFA
30 et 31 mars 2023
Maison Internationale, PARIS
@SFAalcoologie | <https://jsfa.fr>

Trajectoires et processus de soins
des patients en alcoologie :
*vers une approche
multidimensionnelle intégrative*


Société Française
d'Alcoologie
n° de formateur : 32 80 01979 80

LIVRET D'ACCUEIL



Société Française d'Alcoologie (SFA)

Association loi 1901

SIRET 321 569 956 000 71

Organisme formateur : 32 80 01979 80

Site : <https://sfalcoologie.fr>

Journées SFA : <https://jsfa.fr/>

Siège social :

Société Française d'Alcoologie

c/o GRAP—Université Picardie Jules

Verne

Chemin du Thil—80025 Amiens

Cedex 133

sfa@larbredecomm.fr

Mot de bienvenue

Faites-vous **entendre** !

Après nos précédentes journées sur la place de l'alcoologie, nos journées programmées les **30 et 31 mars 2023 à la Cité universitaire internationale de Paris** promettent encore des débats animés **avec le thème de la trajectoire et des processus de soins en alcoologie**. Ce sera l'occasion de parler des enjeux en alcoologie et les grands projets de notre société savante avec notamment son nouveau site web, les nouvelles recommandations et les projets comme par exemple AlcoolConsoScience.

J'espère que vous viendrez nombreux échanger avec tous les participants, les intervenants et aussi les administrateurs de la SFA. Une question importante concerne aussi la reprise de la publication de notre revue Alcoologie & Addictologie qui va passer sur un format complètement en ligne et moderniser son processus de soumission.

Je remercie infiniment le Pr Isabelle Varescon qui a accepté de présider et organiser nos prochaines journées avec une efficacité remarquable.

Pr Mickael Naassila, Président de la SFA

Nos repères

- 1978** > Création de la SFA par le Docteur Pierre Fouquet
- 1992** > La SFA est reconnue en tant qu'organisme formateur
- 1998** > La SFA est reconnue d'Utilité Publique
- 1999** > 1ère conférence de consensus avec l'ANAES sur le sevrage de l'alcoolodépendant
- 2000** > La revue Alcoologie prend le nom d'Alcoologie et Addictologie. Création de la Fédération Française d'Addictologie dont la SFA est membre cofondateur
- 2001** > 2nde conférence de consensus sur le maintien du sevrage chez l'alcoolodépendant
Recommandations pour la pratique clinique : définitions et classifications en alcoologie
- 2002** > Recommandations pour la pratique clinique : conduites d'alcoolisation au cours de la grossesse
- 2003** > Recommandations pour la pratique clinique : mésusages d'alcool en dehors de la dépendance
- 2004** > Mobilisation contre la modification de la Loi Evin
- 2010** > La SFA accueille la 15e édition de l'ISBRA World Congress
- 2013** > Recommandations pour la pratique clinique : mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel
Recommandations : personnes âgées et consommation d'alcool
- 2014** > Recommandation de bonne pratique : mésusage de l'alcool - dépistage, diagnostic et traitement
- 2019** > Prix Veissière
- 2021** > Projet Alcool Conso Science

Nos missions

Autour de l'usage et du mésusage de l'alcool, ses travaux s'intéressent à la prévention, la thérapeutique, l'évaluation et, au-delà de l'alcoologie clinique, l'étude de tout ce qui concerne l'alcool éthylique. Les polyconsommations et les co-dépendances l'ont amenée à se placer dans le champ plus large des addictions.

La SFA participe à l'information et à la formation, tant initiale que continue, et se veut un lieu d'échanges où s'expriment aussi bien les recherches les plus ciblées que les expériences pratiques. Elle apporte son expertise aux enjeux de santé publique et communique avec d'autres associations du champ alcoologique et addictologique - tabac, toxiques illicites, abus de psychotropes - aux plans national et international.

Comité d'organisation 2023

- Pr Isabelle Varescon, présidente
- Dr Vanghélis Anastassiou
- Mme Agnès Arthus-Bertrand
- Dr Camille Barrault
- Dr Michaël Bisch
- Pr Georges Brousse
- Pr Philippe Castera
- Mme Micheline Claudon
- Pr Maurice Dematteis
- Pr Laurent Karila
- Dr Amandine Luquiens
- Pr Mickael Naassila
- Pr François Paille
- Dr Cécile Prévost

Avec le soutien



MILDECA
Mission interministérielle de lutte contre
les drogues et les conduites addictives



Informations pratiques

Cité Internationale Universitaire de Paris
17 Boulevard Jourdan | 75014 Paris



Bureau d'accueil

Le bureau d'accueil sera ouvert le jeudi 30 mars 2023 à partir de 8h00.
Le port du badge correspondant à votre inscription est obligatoire tout au long des Journées de la SFA.

La restauration

La restauration du midi n'est pas incluse dans les frais d'inscription.
Nous vous invitons à vous rendre dans les points de restauration de la Cité et à l'extérieur.

Jeudi 30 mars matin

- 08h45 Ouverture**
- Pr Mickael Naassila (Amiens)
 - Pr Isabelle Varescon (Paris)
- Dr Nicolas Prisse (MILDECA)
 - Représentant e du Ministère de la Santé et de la Prévention
 - Représentant e de Santé Publique France

Quelle(s) modalité(s) psychothérapeutique(s), pour quel patient ?

Présidents : Dr Vanghélis Anastassiou (Sèvres) et Pr Isabelle Varescon (Paris)

Modératrice : Pr Florence Vorspan (Paris)

09h30 Quelle(s) modalité(s) psychothérapeutique(s), pour quel patient ?

- Pr François Paille (Nancy)
- Pr Isabelle Boulze-Launay (Montpellier)

09h45 Approches dimensionnelle et fonctionnelle dans l'évaluation des besoins et des habiletés du patient pour une orientation psychothérapique

Pr Maurice Dematteis (Grenoble)

10h00 Motivations, changements, relations : concepts déterminants pour proposer une prise en charge psychothérapeutique adaptée

Pr Isabelle Varescon (Paris)

10h15 La fonction aiguilleur du ciel (fonction soignant référent)

Pr Gérard Ostermann (Bordeaux)

10h30 Discussion

11h10 Pause – Visite communications affichées/exposition

11h30 Communications libres

Président : Pr Philippe Castera (Bordeaux)

Modératrice : Mme Agnès Arthus-Bertrand (Solesmes)

11h30 Étude pilote du dosage plasmatique de la protéine tau, des NfL, de la GFAP et d'UCHL1 comme biomarqueurs candidats de souffrance cérébrale associée au sevrage en alcool

Dr Virgile Clergue-Duval (Paris), Dr Agathe Vrillon, Dr Jérôme Jeanblanc, Dr Frank Questel, Dr Julien Azuar, Dr Grégory Fouquet, Dr François Mouton-Liger, Dr Dorian Rollet, Dr Éric Hispard, Dr Elodie Bouaziz-Amar, Pr Vanessa Bloch, Dr Alexandra Dereux, Dr Emmanuel Cognat, Dr Cynthia Marie-Claire, Pr Jean-Louis Laplanche, Pr Frank Bellivier, Pr Claire Paquet, Pr Mickael Naassila, Pr Florence Vorspan

11h43 Expérience pilote de prise en charge du sevrage alcoolique à domicile par une équipe pluridisciplinaire et assistée de la télémédecine

Dr Hakim Houchi (Amiens), M. Jilali Houchi, M. Thomas Litt, Dr Bernard Jeanblanc, Pr Mickael Naassila

11h56 La stigmatisation intériorisée en alcoologie : réflexions et résultats issus d'une étude en population clinique

Mme Léna Milan (Boulogne-Billancourt), Pr Isabelle Varescon

12h09 La minispirométrie : un outil pertinent en addictologie ?

Dr Pierre Lahmek (Créteil), Dr Elena Fois, Dr Zerdazi El-Hadi, Dr Lamia Embouazza, Dr Audrey Estève, Dr Romain Gomet, Dr Bourcier Valérie, Dr Jean Baptiste Trabut

12h22 L'association entre la consommation de substances psychoactives et le retour à l'emploi chez les adultes chômeurs à la recherche d'un emploi : Résultats prospectifs de la cohorte CONSTANCES

Mme Rita El Haddad (Villejuif), Pr Cédric Lemogne, Dr Joane Matta, Pr Marcel Goldberg, Pr Maria Melchior, Pr Yves Roquelaure, Pr Frédéric Limosin, Pr Marie Zins, Dr Guillaume Airagnes

12h35 Remise du Prix Veissière 2022

12h40 Déjeuner

Jeudi 30 mars après-midi

Thérapies médicamenteuses : quoi de neuf ?

Président : Pr Laurent Karila (Villejuif)

Modératrice : Dr Cécile Prévost (Sèvres)

14h00 Utilisation des psychédéliques dans le trouble lié à l'usage de l'alcool. Mais où en est-on ?
Dr Bruno Roméo (Villejuif)

14h15 L'oxybate de sodium et la thérapie assistée par MDMA dans la prise en charge de l'addiction à l'alcool : actualités et perspectives
Dr Bernard Angerville (Étampes)

14h30 Baclofène, de la prescription à l'intoxication en passant par le sevrage : données actuelles
Pr Nicolas Franchitto (Toulouse)

14h45 Discussion

Prévention | En partenariat avec Santé Publique France

Présidente : Dr Amandine Luquiens (Nîmes)

Modératrice : Mme Viet Nguyen Thanh (Santé Publique France)

15h20 Pour une spécificité de la prévention des conduites addictives à l'adolescence : Dispositif Expériences Animées
Mme Nathalie Petit (Paris)

15h35 Marketing de l'industrie de l'alcool : quel impact sur les populations vulnérables et comment lutter ?
Pr Karine Gallopel-Morvan (Rennes)

15h50 Développement d'une alcoolodépendance secondaire après l'instauration des TSO : mythe ou réalité ?
Pr Florence Vorspan (Paris)

16h05 Discussion

16h35 Pause – Visite communications affichées/exposition

Symposium Alcool Conso Science

Président : Pr Mickael Naassila (Amiens)

Modératrice : Mme Viêt Nguyen Thanh (Santé Publique France)

17h00 Les connaissances et les besoins des Médecins généralistes
Pr Philippe Castera (Bordeaux)

17h10 Résultats de l'enquête Alcool Conso Science sur les connaissances, les besoins et les attentes des professionnels de santé
Dr Romain Sicot (Paris)

17h20 Recommandation de bonne pratique 2022 "Mésusage de l'alcool : dépistage, diagnostic et traitement"
Pr François Paille (Nancy)

17h30 Le centre de ressources et les outils Alcool Conso Science
Pr Mickael Naassila (Amiens)

17h40 Discussion

17h50 Fin de la journée

Vendredi **31 mars** matin

08h30 Alcool, comorbidités psychiatriques et sociales

Président : Pr Georges Brousse (Clermont-Ferrand) **Modératrice :** Pr Florence Vorspan (Paris)

08h30 Les recommandations HAS grande précarité et troubles psychiques : focus alcool

Dr Aurélie Tinland (Marseille)

08h45 Alcool et comorbidités psychiatriques : les antécédents traumatiques en question

M. Grégoire Baudin (Paris)

09h00 Expérience d'une démarche de réduction des risques alcool en CHRS : quels impacts sur le parcours addictologique et psychiatrique ?

Mme Alice Lanquette (Clermont-Ferrand)

09h15 Discussion

Soins et justice

Président : Dr Michaël Bisch (Nancy)

Modérateur : M. Julien Morel d'Arleux (OFDT)

09h50 L'intimité, la discrétion et le secret professionnel à l'épreuve des soins aux PPSMJ

Pr Bruno Py (Université de Lorraine/Nancy)

10h05 Parcours de soins pénalement ordonnés et soins en milieu carcéral

M. Stéphane Matard (FPEA)

10h20 Projet Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et justice

Mme Emeline Maillot (COREADD) et Mme Catherine Metelski (Vivre avec le SAF)

10h35 Discussion

11h05 Pause – Visite communications affichées/exposition

Le savoir expérientiel : des mouvements d'entraide aux patients experts | En partenariat avec APEA, CAMERUP et FPEA

Présidentes :

- Mme Agnès Arthus-Bertrand (Solesmes)
- Dr Cécile Prévost (Sèvres)
- Mme Micheline Claudon (Paris)

Modérateur : M. Philippe Sayer (CAMERUP)

11h25 Historique des mouvements d'entraide, évolution des liens avec les soignants (présentation de structures ayant inclus et travaillé avec des mouvements d'entraide ; réflexion autour du regroupement des mouvements d'entraide (CAMERUP) ; le savoir expérientiel au sein et hors des mouvements d'entraide)

Dr Yannick Le Blévec (L'Huisserie)

11h35 La place du savoir expérientiel dans la formation des soignants (du témoignage à l'enseignement ; formalisation du parcours de formation du patient expert – formation théorique, stage, supervision ; les enjeux de la certification du patient expert)

Mme Fanny Male (Paris)

11h45 La certification Patients Experts Addictions

Mme Hélène Delaqueize (FPEA)

11h55 Les différentes fonctions et rôles du patient expert auprès des patients, des soignants et des intervenants de proximité (formateur, enseignant, acteurs de terrain, représentant auprès des institutions)

Mme Ariane Pommery (Paris)

12h05 Discussion

12h45 Déjeuner

Vendredi **31 mars** après-midi

Faut-il dépister les cancers liés à l'alcool et au tabac ?

Présidente : Dr Camille Barrault (Créteil)

Modératrice : Dr Hélène Donnadiou (Montpellier)

14h10 Cancer du poumon
Pr Bernard Maître (Créteil)

14h25 Cancer ORL
Dr Héroïse de Kermadec (Villejuif)

14h40 Doit-on dépister le cancer de l'œsophage chez les patients avec mésusage d'alcool et de tabac ?
Dr Vincent Quentin (Saint-Brieuc)

14h55 Discussion

Psychoéducation, remédiation cognitive et réhabilitation sociale

Animateurs :

- Pr Maurice Dematteis (Grenoble)
- Pr François Paille (Nancy)

15h30 Table ronde

- Dr Nicolas Cabé (Caen)
- Dr Julien Dubreucq (Saint-Étienne)
- Pr Yasser Khazaal (Lausanne, Suisse)

17h00 Fin de la journée



Liste des **communications** affichées

1. **Troubles du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF) et parcours judiciaire**
Mme Macha Cambier
Mme Catherine Metelski
Mme Émeline Maillot
Mme Shanti Fontaine
M. André Nguyen
Pr Philippe Castera
2. **Est-ce pertinent d'intégrer la neuropsychologie aux pratiques professionnelles en CT ?
Point de vue des équipes pluridisciplinaires**
Mme Marion Delarue
M. Simon Deniel
Mme Maïlys Miquel
M. Christophe Rimbaud,
Mme Héloïse Jaunet
Mme Susie Longbottom
Mme Louise Quételard
M. Stéphane Lozé,
M. Jonathan Rayneau
Pr Hélène Beaunieux
Dr Ludivine Ritz
3. **Pensées répétitives négatives et usage d'alcool : état de la recherche et perspectives thérapeutiques**
M. Tristan Hamonniere
Pr Isabelle Varescon
4. **Validation et Adaptation Française du Short Alcohol Dependence Data questionnaire (SADD) et
du Short Inventory of Problem – Revised (SIP-R)**
M. Nicolas Kaczmarek
Mme Astrid Mignon
Mme Amélie Rousseau
5. **Mise à l'épreuve d'un modèle neurocognitif des addictions : étude exploratoire de l'exposition en
réalité virtuelle dans le trouble de l'usage d'alcool**
Dr Côme Lemiere
6. **Création d'une intervention psychosociale combinant mentalité malléable et implémentation
d'intention pour diminuer la consommation d'alcool chez les populations générales et cliniques : une
approche par méthode mixte**
Dr Sacha Parada
Dr Bérengère Rubio
Dr Elsa Taschini
Dr Xavier Laqueille
Pr Jean-François Verliac
Dr Eve Legrand
7. **Intégration de la e-Santé au processus de soins des patients en alcoologie : L'expérimentation Oz
Ensemble**
Dr Géraldine Talbot
Dr Léa Souchon
Dr Pierre Polomeni

Règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux Journées de la SFA.

Article 1 : Le présent règlement est établi conformément aux dispositions de l'article articles L 920-5-1 et R 922-3 et suivant du Code du Travail. Il s'applique à tous les participants, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

CHAMP D'APPLICATION :

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par la SFA, et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

Les formations ont lieu dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans tout local destinée à recevoir des formations.

HYGIENE ET SECURITE :

Article 4 : Locaux

La prévention des risques d'accident et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme lorsqu'elles existent doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Pour les formations effectuées hors des locaux de l'organisme, les participants sont tenus de respecter les consignes générales d'hygiène et sécurité du lieu où se déroule la formation.

Article 5 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R. 962-1 du Code du travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants.

DISCIPLINE GENERALE :

Article 7 : Il est formellement interdit aux participants :

- de fumer dans les locaux (décret n° 92-478 du 29 mai 1992), sauf aménagement spécial à cet effet
- d'entrer sur le lieu de la formation en état d'ivresse - d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux
- de quitter la formation sans motif ou sans avertir les responsables
- d'empporter aucun objet sans autorisation écrite
- de manifester tout comportement de type harcèlement (sexuel ou autre) envers qui que ce soit

Article 8 : Horaires de la formation

Les horaires de la formation sont fixés par la SFA et portés à la connaissance des

participants oralement, soit par la confirmation d'inscription adressée par voie électronique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires. La SFA se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de la formation en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par la SFA aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard à la formation, il est préférable pour le participant d'en avertir soit le formateur. Par ailleurs, un émargement informatique par demi-journée doit être respecté.

Article 9 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la SFA, les participants ayant accès au lieu de formation pour suivre la formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 10 : Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le participant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 11 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des participants

La SFA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux de formation.

SANCTIONS :

Article 14 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après par ordre d'importance :

avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant
blâme - exclusion définitive de la formation suivie

Article 15 :

Le directeur de l'organisme est seul habilité à décider de la sanction. Le directeur s'engage à aviser l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation. Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque participant.

NOTE DE DROIT D'AUTEUR :

Dans le cadre de la formation, l'organisme met à disposition des supports de cours écrits et vidéos : Le contenu de ces supports reste la propriété de l'organisme et de ses auteurs. Les usagers s'interdisent pour tout ou partie toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, quelles qu'en soient les modalités.

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes, with a large, faint, stylized 'a' watermark in the center.